

MISE A DISPOSITION DE TERRAIN ARBORE

L'association Hêtre en éveil est née de la volonté commune d'une arboriste grimpeur et d'une animatrice de faire partager leur passion de la nature à d'autres. A l'heure où la société devient de plus en plus individualiste, où les arbres sont pour beaucoup, plus un problème (salissures sur les voitures, feuilles dans les gouttières, cause d'accidents sur la route...) qu'une cause de bien-être, il nous a paru essentiel de changer la vision des gens sur nos amis ligneux.

L'accrobranche® est un terme déposé. Cette activité existe en France depuis 1989, c'est une activité relativement récente. Il n'y a d'ailleurs aucune structure à l'heure actuelle en Alsace.

Protection du propriétaire

Avant toute intervention, une **autorisation est demandée** auprès du propriétaire ou du gestionnaire du lieu d'animation afin de pouvoir pratiquer l'activité au sein de leurs arbres. Est incluse dans cette convention une clause déchargeant le propriétaire ou le gestionnaire de toute responsabilité.

Nous possédons également une **assurance responsabilité civile spécifique pour l'activité Accrobranche** incluant la couverture des manifestations, les dommages corporels, matériels et immatériels, et les atteintes à l'environnement.

Protection du site et des arbres

L'activité Accrobranche® est pratiquée dans le plus **grand respect des arbres**, supports vivants et fragiles de l'activité. Depuis 1993, elle est régie par un **code de déontologie** qui précise l'esprit, les valeurs et les règles de l'activité, afin de concilier sécurité des pratiquants et respect des arbres.

Les ateliers sont réalisés **uniquement sur cordes** et installés de manière **provisoire** dans des **arbres choisis et adaptés** (relevés dendrologiques, diagnostic visuel sanitaire et mécanique de chaque arbre au préalable).

Les ateliers sont installés et désinstallés **sans laisser de trace**, dans le respect des arbres et du milieu. Leur vocation n'est pas de rester à demeure. Le principe de ne pas posséder les arbres et de les aménager de manière éphémère nous pousse à toujours améliorer notre engagement de respect et de mise en valeur de l'arbre.

Protection des participants

Le groupe est **encadré** et le nombre de participants est **restreint** (8 personnes/encadrant). Les animateurs sont à la fois pédagogues et techniciens. Ils ont une bonne connaissance des arbres.

Une intervention de **mise en sécurité** est préalablement réalisée au sol et dans l'arbre pour la sécurité des participants (taille du bois mort et suppression d'éléments dangereux tels que des branches perchées).

Notre arboriste grimpeur, Sandra ALBRECHT possède un **certificat de qualification professionnelle d'éducateur grimpeur d'arbre**. Elle a également un certificat de taille et soins aux arbres et a travaillé plusieurs années en tant que grimpeur élagueur. Actuellement sur un poste de gestionnaire de patrimoine arboré pour une collectivité, elle s'attache à faire évoluer les mentalités en termes d'élagages excessifs et d'idées reçues sur les arbres.

Notre animatrice au sol, Michèle CUNY possède le **brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur** et s'est spécialisée dans le handicap. Elle s'occupe plus spécifiquement des animations natures au sol complémentaires, ou préparatoires à la grimpe d'arbre.